

Mézériat@g

www.mezeriat.fr



- ✓ Le bénévolat
- ✓ Des jeunes dynamiques
- ✓ Des moins jeunes qui manqueront
- ✓ Nouvelles règles pour l'environnement


Mézériat
Un accueil Nature

Juillet
2018

Les Bénévoles

L'Eveil Twirling de Mézériat avait organisé, avec succès, le championnat national F.S.C.F. (Fédération Sportive et Culturelle de France) en équipe, en juin 2015. Le club a renouvelé l'expérience en avril 2018 avec le championnat national en individuel.

Afin de mener à bien cette tâche, l'association a pu compter sur l'aide de nombreux bénévoles, les sportifs et leurs familles, leurs amis, et toutes les personnes qui ont souhaité être solidaires de ce projet fabuleux, tant dans sa préparation que dans l'ampleur de sa mise en œuvre. Ce fut une grande fête pour tous les jeunes concernés et leur entourage, une belle réussite et une merveilleuse aventure humaine pour le club.

Le bénévolat est indispensable à la survie des associations et nombre d'organismes.

Du latin *benevolus* « bienveillant » ou « bonne volonté » (de *bene*, « bien », et *volo*, « je veux »), le terme de *bénévole* a évolué ces dernières décennies puisque d'abord adjectif qualificatif, il est devenu un nom commun à part entière, désignant ainsi une personne. On peut supposer que des associations de renommée (Restos du Cœur, Téléthon par exemple) ont contribué à la modification de cet usage.

La Commission Européenne reconnaît, elle aussi, l'engagement des bénévoles, qui mettent en pratique le principe de solidarité et apportent une contribution significative à la société. Qu'ils œuvrent comme dirigeants ou « simples exécutants », ils participent à la vie de leur association ou aux activités citoyennes.

En 2017, **le Sou des Ecoles** de Mézériat a atteint l'âge respectable de 130 ans. Ce sont des générations de parents qui se sont succédé bénévolement pour permettre à tous les enfants de bénéficier de sorties scolaires et diverses activités.

Rappelons qu'en 1887, le Sou des écoles laïques avait pour but d'encourager et de faciliter la fréquentation des écoles publiques, de récompenser les élèves les plus assidus et d'aider les plus pauvres (spectacle pour Noël, remise de prix aux bons élèves et distribution de sabots aux plus nécessiteux). En 1901, la cantine communale a vu le jour pour inciter les enfants des hameaux à rester à l'école toute la journée.

Aujourd'hui encore, les parents se mobilisent sans relâche dans plusieurs manifestations pour offrir aux écoliers des sorties culturelles, du matériel (livres, informatique, jeux pour la récréation des petits, ...) et financer une partie de la « classe découverte ». Ils gèrent aussi le restaurant scolaire.

Dans notre trentaine d'**associations sportives et culturelles**, les membres des Bureaux et les adhérents contribuent bénévolement à pérenniser leurs activités, maintenir à flot leur structure, générer des talents ou des compétiteurs de haut niveau. C'est parfois l'occasion de susciter des vocations ou des ambitions !

Dans les **associations caritatives**, les sympathisants, dans une attitude altruiste et solidaire, récoltent des fonds pour faire avancer la recherche médicale, offrir aux plus démunis et faire reculer la pauvreté, en France ou ailleurs...

Le Syndicat d'Initiative, notamment par la Fête des Vieux Métiers, le premier dimanche de septembre, mobilise le village tout entier. Les petites mains et les cerveaux aguerris s'activent pendant plusieurs mois. L'élaboration de la parade exige des heures de travail avec de nombreux bénévoles pour affiner le thème choisi, confectionner les costumes, créer les chars et défiler en bon ordre pour le plaisir des visiteurs. La fabrication à l'ancienne des produits du terroir sollicite des volontaires expérimentés. Les expositions, les buvettes, le repas de midi exigent une participation conséquente pour satisfaire le public. Sans toutes ces bonnes volontés, pour organiser et participer, cette journée dédiée aux coutumes et traditions locales ne serait pas possible.

D'autres bénévoles participent activement à la vie de la commune :

- les membres du **comité de fleurissement** ou de la **commission « décorations de Noël »** ne ménagent pas leurs efforts, toute l'année, pour embellir notre cœur de village,
- à la **bibliothèque municipale**, les fervents adeptes de la lecture incitent petits et grands à emprunter tout genre d'ouvrages,
- **les pompiers volontaires** interviennent régulièrement de jour comme de nuit, et fêteront d'ailleurs les 150 ans de la Compagnie à l'occasion du 11 novembre 2018,
- **les élus du Conseil municipal** apportent leur contribution citoyenne en gérant les affaires de la collectivité. Ils s'investissent dans toutes les commissions (communales et intercommunales) et sur le terrain, dans le souci de l'intérêt commun.

Quelle que soit la structure dans laquelle ils évoluent, les bénévoles donnent gracieusement de leur temps et de leur énergie pour des actions qui les intéressent ou qu'ils souhaitent encourager. Que toutes ces personnes bienveillantes soient remerciées !



Edito

Un fervent bénévole n'est plus

Vendredi 18 mai, sur le marché, la très mauvaise nouvelle s'est répandue comme une traînée de poudre : « Noël est décédé, mais ce n'est peut-être qu'une rumeur... »

Dès mon entrée dans la mairie, j'ai compris que, malheureusement, cette information était bien réelle et notre NOËL, « le » Noël SAVOIE connu de tous, nous avait quittés définitivement.

Que de monde à l'église le mardi qui a suivi, que de drapeaux bleu blanc rouge pour honorer cet ancien combattant du conflit algérien, et ce drapeau tricolore couvrant son cercueil fut un suprême hommage.

Durant toutes ses années à Mézériat, Noël aura été sur tous les fronts. Il a consacré toute sa vie à autrui.

Il débuta ce bénévolat avec le club de football où, chaque semaine, il transportait dans sa 2CV les enfants pour se rendre aux différents matchs.

Durant une trentaine d'années, il fut le Président du Syndicat d'Initiative, avec une efficacité et un sens de l'organisation qui ne laissait aucune place à l'oubli d'un détail. Tout était dans l'anticipation et chacun avait sa mission bien précise.

De beaux événements, qui perdurent encore, ont été créés par Noël et son équipe.

Des présidents lui ont succédé et ils se sont rendu compte du travail très important que leur prédécesseur « abattait », un travail monumental pour le grand confort des associations et des particuliers qui venaient louer le matériel du syndicat.

Il mit aussi sa disponibilité au profit du club Loisirs et Amitiés durant ses années de retraite.

Les associations et la collectivité ne peuvent que remercier cet homme très actif qui a œuvré d'une manière si intense.

Mais, il n'y a pas que Mézériat qui a profité de l'engagement de Noël SAVOIE.

Le Comité FNACA de Vonnas (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie) a trouvé en lui un fidèle et farouche représentant. Il a défendu la création d'un lieu de mémoire à Mézériat, matérialisé par la plaque commémorative rappelant la date importante du 19 mars 1962, sur le mur de la salle des fêtes près du monument aux morts.

Les structures touristiques du département de l'Ain, dont la fameuse « Route de la Bresse », profitaient des conseils avisés de notre homme. C'est lui qui avait obtenu le passage dans notre village de cette « route de la découverte de La Bresse ».

Nous sommes tous bénévoles à un moment ou à un autre mais nos contraintes personnelles et professionnelles, nos centres d'intérêt, font que notre motivation s'émousse et que nous pensons qu'il faut passer le relais à d'autres. C'est une forme de C.D.D. que nous nous octroyons.

Pour Noël, cela aura été un C.D.I. dans lequel il s'est investi toute sa vie pour SERVIR les Autres.

Merci à vous Noël, nous nous souviendrons longtemps, très longtemps « du » président du Syndicat d'Initiative de Mézériat.

Merci à vous Alice, d'avoir accompagné votre époux et permis à tous de bénéficier de ses compétences.

Bénévoles d'un jour, bénévoles de toujours, je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.



Dans ce numéro

TwirlingCouverture

Les bénévoles.....2^e de couverture

EditoPage 1

Vie communalePages 2 à 4

Zoom sur la municipalité Page 5

Le budgetPages 6 et 7

Vie associativePages 8 à 10

Bienvenue àPage 11

Clin d'œilPage 11

Vie scolairePages 12 et 13

EnvironnementPages 14 et 15

TravauxPage 16

SécuritéPage 17

Jean-Charles Richard
.....4^e de couverture

Supplément détachable :
Renseignements pratiques

**Si vous avez des suggestions
ou des remarques, vous pouvez
les adresser à la commission
communication, par écrit ou par
mail à la mairie.**

Directeur de la publication : Etienne ROBIN

Rédacteur en chef : Leslie VOLATIER

Comité de rédaction : Laetitia BERTRAND,
Nicolas BUISSON, Lilian MOREL, Josiane
MUZY, Jean-Pierre RABUEL, Nathalie ROBIN,
Martine VOLLAND

Photocomposition-Impression : COMIMPRESS

Crédit photographique : la commission
communication, les élus, les associations, les
professeurs et personnels des écoles, Lucette
RICHARD, Carole B, Patricia BOZONNET.

Toute reproduction d'article, de photo
ou dessin, doit faire l'objet d'une demande
d'autorisation auprès de la municipalité.

Etienne ROBIN

1

Vie communale

Des symboles et des récompenses

Pour la commémoration du 8 mai 2018, la dernière préparée par Thierry AUBIN avec ses élèves, le directeur de l'école élémentaire avait prévu comme toujours des textes, récités par Evan PAYS, Clémentine BUISSON, Camille GOUTTENOIRE et Jeanne GAND.

Après l'hommage d'Albert DUBOIS aux victimes et aux combattants de la 2nde guerre mondiale dont Lucien MOREL, décédé à l'automne 2017, était le dernier représentant sur notre commune, le Maire Etienne ROBIN lisait le message officiel de la Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées.

Une quinzaine d'enfants de C.M.1 entonnait ensuite le Chant des Partisans devant une assemblée émue.

La cérémonie fut clôturée par la remise de médailles de la Confédération Musicale de France aux musiciens de l'Harmonie, par Jacques BAJARD, ancien président de l'association :

Caroline JACQUET et Landry MARIN, entrés à l'Harmonie en 1996, 1^{ères} clarinettes à l'Harmonie et à la Banda : médailles de bronze pour 22 années de présence ;

Christian MARTIN, entré à l'Harmonie en 1994, saxo ténor à l'Harmonie et à la Banda : médaille de bronze pour 24 années de présence ;

René BLANC, depuis 1991 à Mézériat après avoir joué à Neuville-les-Dames et à Vonnas, clarinette à l'Harmonie et à la Banda : médaille d'or avec étoile pour 59 années au service de la musique.



Lecture à la carte

En 2017, la bibliothèque municipale a comptabilisé 257 lecteurs (dont 51 nouveaux) qui l'ont fréquentée de façon assidue.

Les neuf bénévoles, pour les quatre plages horaires d'ouverture, ont réalisé 4712 prêts d'ouvrages et fait l'acquisition de 263 publications dans différents genres et selon l'actualité littéraire : documentaires adultes et enfants, imagiers pour les tout-petits, romans pour les enfants, les jeunes et les adultes, romans du terroir, policiers et également histoires vécues... Nos permanents ont à cœur d'offrir toujours un large choix aux lecteurs.

La bibliothèque propose ponctuellement des animations et trie les livres de la cabine téléphonique libre échange.



Changement de fourrière

Bien que notre commune ne soit concernée que par quelques cas annuellement, il est de la responsabilité du maire de lutter contre la divagation animale sur son territoire, afin d'éviter une morsure ou un accident de voiture, par exemple.

Le Code Rural et de la Pêche Maritime impose aux communes de disposer d'un service de fourrière propre ou de déléguer cette prestation.

Une convention était signée chaque année avec la S.P.A. de Lyon et du Sud-Est pour l'accueil et la garde des chiens et chats errants ou divagants ; les animaux étaient recueillis par le refuge de la Bichardière à Dompierre-sur-Veyre. Or, ce site a cessé son activité de fourrière au 1^{er} janvier 2018 mais continue cependant d'assurer sa mission de refuge, à savoir héberger les animaux abandonnés et les proposer à l'adoption.

Le Conseil municipal a donc délibéré pour confier cette mission à la S.P.A. de Mâcon, au refuge de la Grisière, moyennant une redevance pour le fonctionnement de la fourrière de 0,70 € par habitant et par an.

Il est donc primordial d'identifier son animal et de le retenir à la maison !

Le futur groupe scolaire prend forme

Dans ce même magazine, en juillet 2016, vous pouviez lire que la réflexion portait sur le choix du meilleur emplacement. Plusieurs options étaient envisagées pour imaginer une école qui pourrait accueillir nos chères têtes blondes pendant les cinquante prochaines années.

La commission Affaires Scolaires a poursuivi son travail. Elle a préconisé un site face au cimetière, Route de Polliat. Le Conseil municipal a approuvé ce choix le 2 mai 2017. L'acquisition des parcelles de terrain est en cours. Un compromis est signé mais la vente est liée à l'approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), lequel est contraint par des formalités et délais administratifs incompressibles.

En attendant, les élus continuent de plancher...

Ils ont rencontré plusieurs cabinets d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrages (A.M.O.) et ont confié une étude de faisabilité à l'Atelier du Triangle de Mâcon.

Celui-ci a déterminé les coûts des différents scénarii envisagés. Il en ressort que le projet le plus avantageux est celui de la construction d'un groupe scolaire complet, réunissant les maternelles, les primaires, la cantine et ses cuisines ainsi que l'accueil périscolaire.

Le montant prévisionnel hors taxe est estimé à près de 4 millions d'euros (travaux + frais et charges annexes).

Le 7 mai 2018, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'engager la réalisation de ce projet, important et essentiel pour l'avenir de la commune.

Rythmes scolaires



En janvier, le Conseil d'école et le Conseil municipal se sont prononcés en faveur du retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018.

Une nouvelle organisation des horaires de classe, de l'accueil périscolaire et des transports scolaires sera en place pour le mois de septembre.

La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale a fixé les horaires des écoles de la commune comme suit :

	Ecole maternelle	Ecole élémentaire
	Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi	
Matin	8h35 – 11h45	8h30 – 12h00
Après-midi	13h30 – 16h20	13h40 – 16h10

Suite à cette modification, certaines associations vont réutiliser les créneaux du mercredi pour permettre aux enfants d'avoir des activités sur ces nouvelles plages horaires disponibles.

Vive les fruits rouges !



Ce fut le thème lors de l'animation du marché le 1^{er} juin ; le soleil était au rendez-vous et la température agréable. Les cerises trônaient en maître sur le stand. Gâteaux, clafoutis et tartelettes aux fraises les accompagnaient pour flatter les papilles émoussées. Des verrines aux couleurs appétissantes fraise et chocolat blanc, des confitures alléchantes étaient, elles aussi, convoitées.

Le traditionnel panier garni offert par les forains a fait la joie de Stéphanie LOZIER. Bernard DESMARIS, Agnès BOSSI et Jeanne VEYLON sont repartis avec une bouteille de pétillant.



Vie communale

Une tuile en mémoire



Suite à la réfection nécessaire de la toiture de notre clocher en 2016, la municipalité a fait appel aux bienfaiteurs au travers d'une souscription, via la Fondation du Patrimoine. Le montant collecté s'élève à 5 753 €.

Les 43 particuliers et 7 entreprises donateurs ont été conviés à une réception pour les remercier personnellement de leur action en faveur de notre patrimoine.

Quarante donateurs sont des Mézériatis, les autres étant de Vonnas, Perrex, Bourg-en-Bresse, Péronnas, Mâcon, Lyon, Eauze (dans le Gers) et New York ! Les dons s'échelonnaient de 3 € à 500 €.

Une tuile récupérée sur le clocher, numérotée (série limitée à 52 tuiles) et ornée d'une esquisse de l'église leur a été remise en souvenir.

La Bresse à l'honneur

L'association « la Route de la Bresse » vous invite à souffler les bougies du 25^{ème} anniversaire du « Rallye de la Bresse » le dimanche 26 août prochain.

Un parcours truffé d'énigmes et de jeux entraînera les concurrents à travers notre belle région.

Les participants, en voiture ou moto, seront accueillis pour le départ au bureau du tourisme de Vonnas. Pour cet événement exceptionnel, l'arrivée et la remise des prix aura lieu au « Village Blanc ».

Les nombreux lots, remarquables et inédits, enchanteront les équipages qui viendront célébrer ce jubilé.

Inscription au Bureau du Tourisme - 60 Rue Claude MOREL 01540 Vonnas - Tél. 04 74 50 04 47

Du nouveau au quartier des Badelles

La première pierre de la Résidence Autonomie « Les Orchidées » a été posée courant mai par le bailleur social Dynacité. La livraison des appartements est prévue pour septembre 2019. Cette construction viendra, à terme, remplacer la Résidence des Frachets.



Zoom sur la municipalité

La Commission Sécurité

Responsable : **Etienne ROBIN**

Membres : **Josiane MUZY, Martine VOLLAND**
et **Joël MONIER**

Cette commission œuvre dans de nombreux domaines : sécurité des personnes, accessibilité des espaces et lieux publics, sensibilisation des utilisateurs des transports scolaires, réduction de la vitesse, ...

Elle se réunit aussi souvent que le justifient ses missions. Les membres se déplacent sur le terrain régulièrement. Ils s'inspirent des réalisations effectuées dans d'autres communes et rencontrent leurs homologues. Ils sont à l'écoute des conseils judicieux prodigués par les techniciens du Conseil Départemental.

En 2017, pour se conformer à la réglementation, les élus ont travaillé sur le **P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde) et le DICRIM (Document d'Informations Communal sur les Risques Majeurs)**, après avoir listé les événements climatologiques ou accidentels qui pourraient se produire : inondations, accidents de circulation routière et ferroviaire, mouvements de foules,...

Le P.C.S., document consultable à la mairie, indique pour chaque événement, le rôle des élus ainsi que la liste de tous les moyens humains et techniques qu'ils peuvent mobiliser.

Le DICRIM est le livret qui vous a été adressé avec le Mézémag de juillet 2017. A partir des risques principaux recensés, il indique les dispositions à prendre au niveau de votre foyer si l'un de ces périls survenait.

L'accessibilité P.M.R. (personnes à mobilité réduite) est un sujet permanent pour cette commission.

Pour respecter l'Agenda d'Accessibilité Programmée déposé en 2015 auprès des services de l'Etat, en collaboration avec la commission travaux, chaque année et tour à tour, les bâtiments publics sont étudiés et adaptés.

Les vestiaires du terrain de football, la Maison des Associations ainsi que les abords de la chapelle de Montfalcon sont les sites en cours de mise aux normes.

A l'occasion de **l'entretien des traçages au sol** (passages piétons, lignes de stop, stationnements, etc.), la commission a travaillé avec les riverains de la Rue des Artisans. Les stationnements désordonnés empêchaient le passage de gros véhicules comme le bus scolaire et le camion de ramassage des ordures. Un marquage au sol permet dorénavant de mieux identifier les zones interdites.



Un nouvel emplacement « handicapé » a, par ailleurs, été matérialisé à proximité de la Maison des Associations.

La commission est aussi très sensible aux conditions dans lesquelles se passe **le ramassage scolaire** (écoles et collège) avec les autocars. Dès le début du mandat, elle a inventorié les différents itinéraires et arrêts, et priorisé les lieux à sécuriser. Chaque année, 6 arrêts sont équipés de panneaux et signalés au sol par des zébras.

Dans le cadre d'un appel à projet du Pôle Sécurité Routière du département, elle a organisé au printemps 2018 une **action de prévention auprès des parents et des enfants**, en collaboration avec les enseignants, sur les conséquences d'un comportement à risques dans les autocars. Déjà en 2016, une intervention similaire avait été faite dans les écoles, pour rappeler les obligations de chacun en matière de sécurité, afin que les transferts domicile - école et inversement, se déroulent dans les meilleures conditions.



La vitesse des véhicules qui pénètrent et traversent la commune est un sujet récurrent. La Route de Polliat a été équipée d'un radar « pédagogique ». Mobile dans sa conception, il a été déplacé sur l'axe principal (RD26) aux accès nord et sud du village ainsi qu'au centre-bourg.

De multiples informations ont été recueillies, dont le nombre de véhicules et leur vitesse.

Si les routes départementales sont sous l'autorité du Conseil Départemental comme leur nom l'indique, les routes

communales sont sous la responsabilité de la mairie. Ainsi, sur les routes de Fay et des Dalles, la commune va installer des ralentisseurs afin de réduire l'allure des automobilistes. Ceci est une première étape qui devrait être suivie par d'autres aménagements, si le résultat s'avérait concluant.

Enfin, face à certaines incivilités au Code de la Route, la commission a listé les principales contraventions susceptibles d'être sanctionnées par le système d'amendes forfaitaires.

Le maire ou un adjoint, en sa qualité d'officier de police judiciaire, peut exercer sa mission de police pour verbaliser les récalcitrants, en étroite collaboration avec la gendarmerie de Châtillon-sur-Chalaronne.

Le budget

Les finances communales sont réparties sur deux budgets : le budget principal et le budget assainissement.

Chaque budget est divisé en deux sections : fonctionnement et investissement.

Le compte administratif représente les dépenses et les recettes réelles de l'année écoulée.

Le budget prévisionnel projette les dépenses et les recettes de l'année à venir et se doit d'être équilibré.

Compte administratif principal : résultat 2017

	Investissement			Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
Report du résultat 2016	312 066 €				733 017 €	
Opérations de l'exercice 2017	227 230 €	550 068 €		1 047 008 €	1 334 750 €	
Résultat 2017	539 296 €	550 068 €	10 772 €	1 047 008 €	2 067 767 €	1 020 759 €

Section investissement

Les principaux postes de dépenses ont été les suivants :

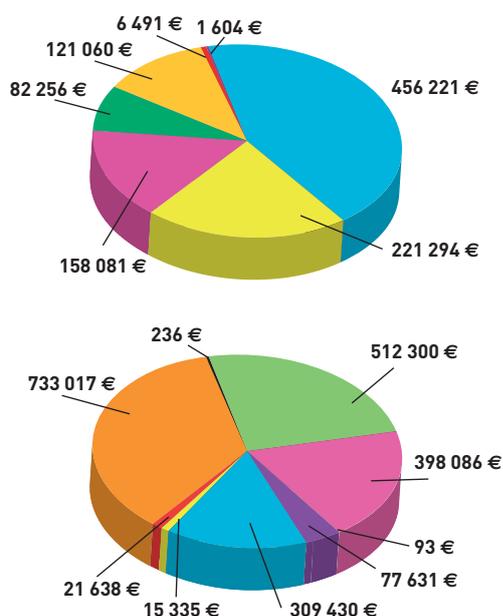
Rénovation du clocher (solde)	17 885 €
Informatique écoles et mairie	18 042 €
Voirie	33 460 €
Chemins piétonniers (de la Pernette et des Carronnières)	44 942 €
Remboursement d'emprunts	64 402 €

Les principales ressources ont été :

Taxe d'aménagement	25 468 €
Fonds de Compensation de la T.V.A.	33 720 €
Subventions	56 837 €
- Conseil Départemental : 33 452 € (travaux de l'église et cheminement piéton de la Pernette),	
- SleA : 1 832 € (Route de Vaudrenand, Rue des Nallins et éclairage public)	
- Réserve parlementaire : 13 345 € (église)	
- Fondation du Patrimoine et Conseil Paroissial : 8 208 € (église)	

Section fonctionnement

Les dépenses et recettes se répartissent comme suit :



Dépenses

- Charges de personnel (9 personnes à temps plein, 6 à temps non complet)
- Charges générales (électricité, chauffage, entretien des bâtiments communaux et voirie, fournitures administratives, matériels, etc.)
- Gestion courante (participation au SDIS, subventions aux associations et C.C.A.S., indemnités des élus)
- Reversement de la Contribution Economique Territoriale à d'autres communes (solidarité) et à la C.C.V.
- Opérations comptables (amortissement d'immobilisations)
- Charges financières (intérêts d'emprunts)
- Charges exceptionnelles

Recettes

- Impôts fonciers (foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation)
- Dotations et subventions (aide de l'Etat aux communes)
- Taxe C.V.A.E. (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)
- Revenus immobiliers et location de la salle des fêtes
- Autres taxes (IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, droits de place sur le marché, droits de mutation)
- Autres produits
- Ventes, prestations (concessions cimetière, redevances diverses)
- Report de l'excédent 2016
- Opérations comptables

Budget principal 2018

	Investissement			Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Report de l'excédent 2017		10 772 €	Report de l'excédent 2017		1 020 759 €
Dépenses prévisionnelles	1 731 063 €		Dépenses prévisionnelles	1 031 082 €	
Recettes prévisionnelles		489 379 €	Recettes prévisionnelles		1 241 265 €
Prélèvement sur recettes de fonctionnement		1 230 942 €	Virement à la section investissement	1 230 942 €	
	1 731 063 €	1 731 063 €		2 262 024 €	2 262 024 €

Les recettes de fonctionnement sont principalement alimentées par les impôts locaux (520 000 €), les dotations de l'état (320 000 €) et la compensation reversée par la Communauté de Communes de la Veyle (270 000 €).

Les dépenses d'investissement

pour 2018 concernent essentiellement :

Aménagement Grande Rue et Place du Village 600 000 €
 Provision pour le projet de groupe scolaire..... 500 000 €
 Route des Dalles (chaussée et cheminement piéton) 78 000 €

Route de l'Effondras (cheminement)..... 73 000 €
 Salle des fêtes : réfection toiture en tuiles et changement chaudière 69 000 €
 Accessibilité des bâtiments communaux 50 000 €
 Entretien de la voirie 30 000 €
 Acquisition de divers matériels pour le désherbage sans produit chimique 15 000 €

Les taux d'imposition

En séance du 27 mars, après en avoir largement débattu, le Conseil Municipal a pris la décision, par 14 voix pour et 5 abstentions, de majorer de 2 % les taux de la part communale en 2018. Les élus ont convenu qu'il était préférable d'anticiper et d'augmenter les taxes progressivement.

	Taux 2018			Taux 2017		
	Part communale	Part communauté de communes	Total	Part communale	Part com. com.	Total
Taxe d'habitation	7,78 %	7,64 %	15,42 %	7,63 %	7,64 %	15,27 %
Taxe foncière bâti	15,42 %	1,21 %	16,63 %	15,12 %	1,21 %	16,33 %
Taxe foncière non bâti	36,26 %	4,22 %	40,49 %	35,56 %	4,22 %	39,78 %
CFE	0	21,13 %	21,13 %	0	21,13 %	21,13 %

Compte administratif assainissement : résultat 2017

	Investissement			Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
Report du résultat 2016	122 858 €				54 614 €	
Opérations de l'exercice 2017	551 083 €	398 166 €		81 702 €	149 165 €	
Résultat 2017	673 941 €	398 166 €	- 275 775 €	81 702 €	203 779 €	+122 077 €

En investissement,

Station à roseaux : 23 800 € réglés et 191 000 € perçus au titre des subventions sur ce chantier. Un reliquat reste à payer au 31/12/2017 et bloque le versement du solde des subventions.

Mise en séparatif des réseaux Route de l'Effondras, des Dalles et Chemin des Badelles : 445 000 € réglés et 33 770 € versés par le Conseil Départemental.

En fonctionnement, les dépenses liées à l'entretien du réseau d'assainissement sont financées par les participations des usagers (participation à l'assainissement collectif, droits de branchement), la redevance d'assainissement et les subventions.

Budget assainissement 2018

	Investissement			Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Report du déficit 2017	275 776 €		Report de l'excédent 2017		122 077 €
Dépenses prévisionnelles	727 231 €		Dépenses prévisionnelles	149 600 €	
Recettes prévisionnelles		890 030 €	Recettes prévisionnelles		140 500 €
Prélèvement sur recettes de fonctionnement		112 977 €	Virement à la section investissement	112 977 €	
	1 003 007 €	1 003 007 €		262 577 €	262 577 €

En section d'investissement, les dépenses prévisionnelles concernent le chantier commencé en 2017, Chemin des Badelles, Routes de l'Effondras et des Dalles, ainsi que le projet de séparation des réseaux d'eaux usées et pluviales de la Grande Rue programmé pour cet automne.

Vie associative

Une nouvelle activité

La Compagnie Inanna existe depuis 2007 à Mâcon. Elle s'installe à Mézériat en 2018 et a pour vocation de **créer des spectacles vivants de danse contemporaine**.

Pauline MONIN, résidant sur la commune depuis 2014, en est la directrice artistique. Après une double formation en danse moderne et classique, elle intègre en 1993 le Conservatoire de Lyon en danse-étude, section danse contemporaine.

La Compagnie Inanna développe trois types de spectacles : des pièces chorégraphiques tout public, des créations in situ (adaptées au lieu de la représentation), des pièces participatives (équipe de professionnels qui encadre des amateurs).

Par exemple :

- pour « l'été frappé », en 2012 à Mâcon, Pauline a réalisé une chorégraphie avec 6 danseurs pour une représentation sur les quais de Saône. Le rapport à l'eau a influencé toute la création,
- pour le musée CHINTREUIL, en 2017, elle a créé une pièce participative mêlant danse, musique et chant avec 30 amateurs qui ont déambulé dans les rues de Pont-de-Vaux.

La Compagnie propose des ateliers de danse libre un samedi matin par mois où il n'est pas nécessaire d'avoir une expérience. Ceux-ci permettent à chaque participant de faire un travail sur le corps à travers le mouvement et sur l'esprit à travers le lâcher-prise. Pauline considère que



le mouvement permet d'entrer en relation avec soi et de développer un sentiment de connexion avec les autres.

Aujourd'hui, la compagnie prépare une nouvelle création tout public et a un projet inédit : une pièce chorégraphique pour le jeune public.

Compagnie Inanna

208 Route des Dalles

Tél. 06 12 22 81 60

Mail : inanna@gmail.com et pauline.monin@gmail.com

Inscriptions aux ateliers amateurs de danse libre :

jacqueline.douvrel@laposte.net

<https://www.facebook.com/CompagnieInanna>

30 Années comédiens !

Le spectacle anniversaire a réuni près de 1000 personnes lors des 3 représentations des 13, 14 et 15 avril derniers.

Pour leur plus grand plaisir, 15 anciens Comédiens et 4 anciens présidents ont rejoint sur scène les 28 jeunes de la troupe pour faire revivre les plus beaux moments de comédies musicales de ces 30 années dans un spectacle intitulé « Les Années Comédiens ».

Un week-end rempli d'émotions, de partage, de complicité et de souvenirs pour les artistes locaux...et leur fidèle public.

Depuis 1989 et leur premier spectacle, 189 jeunes, 13 metteurs en scène et 7 présidents ont écrit cette belle aventure qui n'aurait pu grandir sans les très nombreux bénévoles d'hier et d'aujourd'hui. Ces personnes de l'ombre, des plus petits ouvrages aux plus importantes tâches, ont mis leur savoir-faire, leur talent et leur temps libre au profit de l'association.

Championnat National Individuel des 6, 7 et 8 avril 2018

Un nouveau défi relevé avec efficacité par l'Eveil Twirling :

6 mois de préparation intense pour une organisation « au top » !
160 bénévoles
95 délégations représentant autant de clubs
657 sportifs dont 17 jeunes portant les couleurs de Mézériat
160 juges-arbitres
1200 accompagnateurs
3 gymnases
3 jours de compétition, d'amitié, de rencontres...

Une 2^{ème} place pour Céline PITRE, devancée par une demoiselle du club d'Oyonnax en Senior Grand Prix féminin !



Un grand BRAVO à l'Eveil Twirling pour ce challenge conduit de main de maître par sa Présidente et tous les membres du club.

Les pistons... de l'Harmonie



Lors du match de football FBBP 01 versus AS Nancy Lorraine, la Banda « Mas Bonita » de Mézériat a assuré l'animation au stade Marcel VERCHERE en ce soir du 16 février.

Bravant la fraîcheur ambiante, les musiciens ont joué leur répertoire au bord de la pelouse puis dans les gradins lorsque la pluie s'est invitée. Pour l'occasion, ils ont arboré l'écharpe de Péronnas, ne pouvant porter leur tenue rouge habituelle, car c'était la couleur de Nancy.

Autre innovation pour l'Harmonie qui proposait le 18 mars un « concert apéro Banda » lors de sa vente de parmentier de canard sur la place du village. Du public au rendez-vous et une manifestation réussie une fois de plus !

Epreuve écrite



Noëlie BRIFFOTEAUX, catégorie jeunes (Vandeins), Edith PIN (Châtillon-sur-Chalaronne), Annie SAINT-SULPICE et Jean-François GUILLERMIN (Mézériat), Danielle LOISY (Saint-Denis-les-Bourg), André CHANU (Perrex).

Le 17 février, ce sont 73 concurrents qui semblaient reprendre le chemin de l'école pour affronter la dictée proposée par la Ligue contre le cancer.

Extraite d'un récit quelque peu alambiqué de Maurice DRUON, elle contenait, outre des accords grammaticaux pas piqués des hannetons, quelques mots à l'orthographe souvent méconnue tels le sarrau ou le bail emphytéotique, sans parler de la kyrielle d'accents circonflexes et autres mots composés.

Bref, l'objectif n'était pas de se faire peur ou de se démotiver devant la difficulté, ni de s'en tenir rigueur, car c'était au profit d'une cause caritative (5 € l'inscription) et dans une ambiance amicale.

Deux Mézériatis ont rendu leur copie avec moins de 6 fautes ! Notre correctrice du Mézémag en faisait partie...

Vie associative

Les Anciens s'amuse et se forment

Fort de 140 adhérents cette saison, le Club Loisirs et Amitiés de Mézériat organise de nombreuses activités pour satisfaire le plus grand nombre, afin d'insuffler la dynamique de la vie associative et de créer du lien social.



Une quarantaine de dames se sont réunies le 3 février pour fêter la Sainte-Agathe, autour d'un bon repas servi au

restaurant « le Cambodiana » : ravioles et poulet à la crème aux écrevisses ont régalé les convives.

Des conteuses d'histoires, plus drôles les unes que les autres, des chanteuses au talent incontestable ont permis de terminer la journée dans la plus grande convivialité.

Le 24 avril, un « audit de conduite » a permis à 12 de nos seniors de tester leurs connaissances en technique de conduite automobile et de code de la route. Après un exercice pratique, les formateurs ont analysé et décortiqué les situations. Ils ont ensuite prodigué des conseils pour permettre à chacune et chacun de continuer leur route en toute sécurité. Ils ont insisté sur la différence entre un rond-point et un sens giratoire et expliqué en détail, avec photos à l'appui, la meilleure façon de les aborder.

La révision des panneaux a permis de réactualiser leur savoir. Une journée bien remplie appréciée de tous les participants.

Une nouveauté pour le club : **la possibilité de se familiariser avec les nouvelles technologies, la tablette notamment.** Durant 12 séances, nos apprentis du web motivés se sont retrouvés pour découvrir, apprendre le fonctionnement et l'utilisation de cet outil de communication. Cette formation « happy tab' » était proposée par le Conseil Départemental dans le cadre du plan senior 01. Une animatrice spécialisée a conseillé et guidé avec patience les débutants.



La Boule Joyeuse fête sa championne



Aurélie GEOFFRAY a été sacrée championne de France de tir de précision en catégorie moins de 15 ans, lors du France Tir 2018 qui s'est déroulé les 7 et 8 avril à Coulommiers (Seine-et-Marne). Elle a également été demi-finaliste en tir progressif où elle a réalisé une performance de 22

boules touchées sur 30 tentées en l'espace de 4 minutes.

Cette jeune fille a débuté en 2009, lors de la création de l'école de boules par Jean-Claude LEBRE. Elle s'entraîne avec l'école des Bords de Veyle qui regroupe les jeunes de Dommartin, Manziat et Mézériat depuis 2012. Elle est entourée par ses parents, eux-mêmes excellents pratiquants du jeu de boule lyonnaise.

Tous les adhérents et les amis de la Boule Joyeuse se sont réunis au boulodrome pour fêter Aurélie qui apporte à la société, fondée en 1895, le plus beau des trophées : un premier titre national qui pourrait bien en annoncer d'autres !

Une autre compétitrice primée



Adriana HOYET et James GAETANI, moniteur fédéral

Une jeune Mézériatienne fait ses preuves en full-contact (light-contact), catégorie cadette moins de 60 kg. En novembre 2017, Adriana HOYET remporte le titre de championne Rhône-Alpes-Auvergne, après seulement deux saisons au sein de son club Fighters Attitudes de Polliat. Elle s'est ainsi qualifiée pour les championnats de France (au printemps 2018),

auxquels elle a dû malheureusement renoncer pour cause de blessure.

Après 5 ans d'athlétisme, Adriana était attirée par ce sport de combat pour lequel elle montre une motivation et un mental d'enfer. Elle aime la compétition et le contrôle de soi. Malgré sa courte expérience, Adriana est une jeune fille de 16 ans déterminée qui dégage une bonne énergie pour ce sport selon ses entraîneurs qui comptent sur d'autres résultats à venir !

Bienvenue à...

...Claudine RICOL et Olivier MARCON, nouveaux responsables du bar-tabac

Claudine, après avoir géré durant plusieurs années des tabac-presse au Luxembourg revient dans sa région d'origine. Dernièrement, elle était buraliste à Bourg-en-Bresse.

Olivier a, de son côté, un beau passé d'animation d'un groupe de restauration en tant que superviseur, lui aussi au Luxembourg.

Ce couple a, de par son expérience, un véritable sens de l'accueil. Désormais, il a repris les commandes du bar-tabac de la commune avec de nombreuses idées d'actions.

Bar-tabac-loto-presse
120 Grande Rue
Tél. 04 74 30 23 59



...Elect.DF, entreprise d'électricité



Elect.DF
122A Chemin de la Mare
Tél. 06 84 21 86 85
Site : www.elect-df.fr

Enfant de la commune, Didier FERRAND débute son apprentissage en 1982 chez André DEGLETAGNE et obtient son C.A.P. d'électricien en 1984.

Après 22 années en tant que salarié dans diverses entreprises et notamment d'électricité industrielle, il décide de s'installer à son compte en 2006, sur Confrançon.

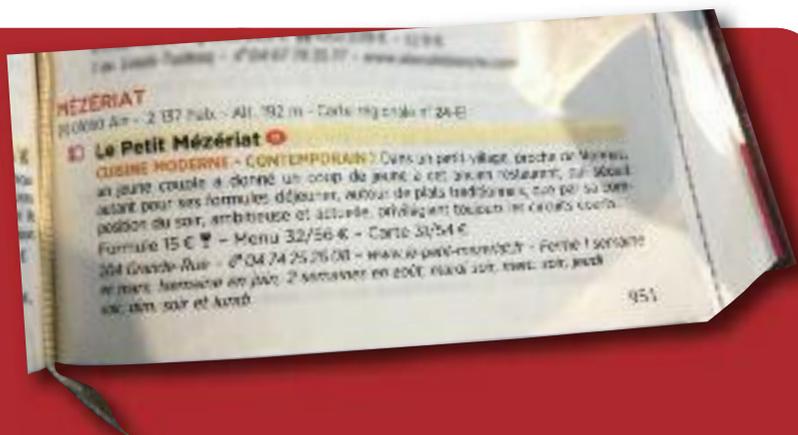
C'est un retour aux sources au 1^{er} juin 2018, puisque Didier transfère finalement son activité à Mézériat, son lieu de résidence.

Elect.DF propose ses services aux particuliers (toute installation électrique, V.M.C., chauffage, dépannage, ...) et aux petites structures industrielles (distribution, câblage,...).

Clin d'oeil

Suivez le guide

Nos jeunes « **Maîtres-Restaurateurs** » (depuis mai 2015) ont reçu pour la toute première fois la visite de l'inspecteur du Guide MICHELIN en 2017. Celui-ci avait dégusté la cuisine locale et mené son enquête sans pour autant annoncer la saveur de sa conclusion !



En lisant l'édition 2018, **Amandine et Marc JOCQUEL** ont découvert avec fierté l'inscription de leur restaurant au prestigieux guide national. Récompensé par une « Assiette », première distinction, c'est un grand honneur pour le couple de faire partie des 3500 professionnels répertoriés et ceci après seulement 4 ans aux commandes du « Petit Mézériat ».

Un talent de plus à Mézériat...

Vie scolaire

Les C.E.2 en classe verte



En avril, les élèves de Paula AUGUSTO sont partis huit jours à Vaujany, dans l'Isère, pour vivre ensemble de multiples activités.

Les petites jambes ont beaucoup randonné. Les yeux ont été émerveillés par les beaux paysages de montagne. Les enfants ont eu la chance d'apercevoir des chamois, un aigle ainsi que des traces de sangliers et de cerfs, ou d'entendre le cri strident de la marmotte.

Une initiation à l'escalade leur a permis de pratiquer cette discipline qu'ils n'avaient sans doute, pour la plupart, jamais expérimentée.

Au programme également : des visites de musées où ils ont, entre autre, appris comment il était possible de produire de l'électricité grâce à la force de l'eau, mais aussi une course d'orientation, un rallye photo et la visite d'une chèvrerie.

Ces activités enrichissantes et les moments passés au centre « Le Flumet » avec leurs camarades de classe laisseront à tous des souvenirs merveilleux.

20 ans de « bonheur professionnel » à la Passerelle



**«...Le maître est tout ému
Demain il va quitter sa chère école
Sur cette estrade il ne montera plus
Adieu monsieur le Directeur... »**

En ce 6 juillet 2018, à 15h30, les écoliers de la classe de C.M.1 ferment leurs cahiers et pour Thierry AUBIN, la dernière page de sa carrière est définitivement tournée.

Thierry, Charentais d'origine, fait ses études à Niort et obtient son Certificat d'Aptitude Pédagogique en 1977. Après deux ans en Ethiopie où il effectue son service militaire en tant qu'enseignant en F.L.E. (Français Langue Etrangère), il revient sur ses terres natales et officie deux années à La Rochelle.

Muté dans l'Ain, afin de rejoindre sa future épouse elle-même professeur de secondaire, il enseigne quatre ans en classe spécialisée au collège de Châtillon-sur-Chalaronne.

Suite à un intermède à l'école d'Ambérieux-en-Dombes, il se spécialise en obtenant un C.A.P.S.A.I.S. (diplôme pour l'enseignement adapté) et exerce six ans à l'EREA de Bourg-en-Bresse.

Enfin, après trois années scolaires à l'école de Chaveyriat, il devient, à la rentrée 1998, directeur à Mézériat où il instruit nos écoliers pendant vingt ans.

Toujours investi, Thierry AUBIN a travaillé de façon constante aux côtés des élus municipaux ou intercommunaux afin d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves.

Il a aimé enseigner hors la classe, convaincu que cela facilitait la compréhension des notions et permettait l'ancrage des savoirs.

Il a donc collaboré à maintes reprises avec différents partenaires locaux pour que les petits Mézériatis s'enrichissent de nouvelles connaissances de façon ludique et concrète. Ainsi, les élèves se sont initiés au milieu aquatique avec le Goujon de la Veyle, au sport-boule avec la Boule Joyeuse, au tennis de table avec le S.T.T.M. Ils ont écouté les récits des anciens combattants, découvert les entreprises et les commerces du village, assisté à des exercices d'intervention des sapeurs-pompiers, peint une fresque représentant les continents sur les murs de l'école, entretenu une correspondance avec nos voisins Polliatis, et cetera et cetera...

Thierry est aussi à l'initiative des traditionnelles soirées culturelles et des classes « transplantées » (de mer et découverte).

Toute la municipalité lui souhaite une heureuse retraite.

La sécurité dans les transports scolaires

De nombreux enfants prennent le bus pour se rendre à l'école matin et soir. Des indisciplines et des incivilités ont été constatées, faisant prendre conscience qu'une information s'imposait.

La commission sécurité, en collaboration avec le pôle sécurité routière du département de l'Ain et les enseignants des écoles maternelle et élémentaire, a donc organisé une campagne de sensibilisation liée aux dangers dans les cars scolaires.

Cette action s'est déroulée en trois temps :

Le 10 mars

Lors de la présentation aux parents, Fabien BERTHET, expert automobile et habitant de Mézériat, a apporté sa contribution avec toute son expérience en matière d'accidentologie. Photos à l'appui, il a prouvé l'efficacité de la ceinture de sécurité lors d'un choc.

En effet, dans des véhicules peu endommagés en apparence, il a démontré que le passager décédé n'était pas attaché. Alors que dans d'autres véhicules beaucoup plus déformés avec désincarcération des occupants, ces derniers étaient légèrement blessés, voire indemnes.

Malgré une faible participation des parents, ceux qui ont répondu présent ont trouvé l'expérience concluante et à renouveler, dès le début de l'année scolaire.

Le 27 mars

Les enfants de l'école élémentaire ont, eux aussi, apprécié l'intervention. Ils étaient très intéressés par les risques qu'ils encourent lorsqu'ils se déplacent dans le car pendant que celui-ci roule. Ils ont compris que si l'on peut réparer une jambe ou un bras cassés, pour le cerveau, aucune réparation n'est possible, on peut même dire que c'est irréversible.

La démonstration effectuée a permis de confirmer qu'un enfant attaché ne peut pas être projeté, ni sur des obstacles à l'intérieur du véhicule, ni sur le pare-brise, évitant ainsi de graves séquelles.

Le 3 avril

A la maternelle, une poupée et un jouet roulant ont servi d'exemple pour montrer ce qu'il se passe en cas de freinage violent ou en cas de choc si l'enfant n'est pas attaché. En projetant le jouet avec la poupée attachée, puis non attachée, ils ont pu constater la différence.



Il est évident que toutes ces règles s'appliquent également dans une voiture particulière.

Dans les trois interventions, le port du gilet jaune lors des déplacements a été évoqué avec insistance. Son utilité n'est pas contestable, les conducteurs perçoivent le danger beaucoup plus tôt et anticipent la situation, sans précipitation, sans mettre en péril l'usager vulnérable.

Le port du casque pour les cyclistes a été rappelé également. Il est obligatoire de le porter pour les enfants de moins de 12 ans et fortement conseillé pour tous les autres. Il protège la tête lors d'une chute et permet de réduire considérablement les conséquences d'un choc sur la boîte crânienne.

Les questions posées par les petits et les grands ont permis des échanges constructifs. L'intérêt porté à cette action encourage à une nouvelle édition lors de la prochaine année scolaire.

Faites la fête...

Ainsi s'intitulait la « soirée culturelle » de l'école élémentaire La Passerelle qui s'est déroulée le 30 mars.

Des rythmes festifs, d'Amérique du Sud, d'Afrique, d'Asie, de nos territoires d'Outre-Mer ou d'Europe, que les élèves ont interprétés (chants ou percussions) sous la direction de Stève SCHILLINGER, l'intervenant musical de la Communauté de Communes de la Veyle.

Les enseignants avaient réglé les intermèdes dansés par chaque classe et les costumes aux couleurs chatoyantes ont plongé le nombreux public familial dans l'ambiance de la soirée.

Le groupe « Tamara Tahiti Nui » apportait le dépaysement avec ses danseuses et ses instruments originaux. Il faisait participer les élèves à ses danses préparées avec Violaine CHALVET, leur professeur de C.M.2, elle-même membre de cette formation.

Tous les enfants réunis concluaient ce spectacle rythmé et coloré par « Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux ? »



« Zéro phyto », la suite

Le Plan de Désherbage de la Commune

Il a été établi en mai 2017 par le Syndicat Mixte Veyle Vivante, structure intercommunale qui travaille à l'amélioration de la qualité de l'eau des rivières.

La réduction des pollutions diffuses d'origine phytosanitaire est un enjeu majeur. Dans les espaces communaux, l'application de 45 à 50 l par an de produits a lieu en partie sur des surfaces imperméables (goudron et pavés) sensibles au ruissellement et souvent proches du réseau hydraulique (fossés, avaloirs d'eaux pluviales, bassins, station d'épuration,...).

Ce plan fait un état des lieux des matériels et produits utilisés, présente une cartographie des zones concernées et propose des mesures pour modifier progressivement les protocoles d'entretien.

Il y est précisé que les techniques alternatives ne peuvent en aucun cas donner le même résultat et le rendu visuel que l'utilisation des désherbants chimiques. Il sera nécessaire pour la population d'accepter la présence d'herbe dans le village !

Les obligations et les conséquences

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités est interdit.

À partir du 1^{er} janvier 2019, la commercialisation et la détention de ces produits, à usage non professionnel, seront interdites, donc les jardiniers amateurs seront concernés.

Les produits de bio-contrôle, qualifiés à faible risque, restent utilisables.

Les solutions préconisées sont les techniques de désherbage alternatif.

La commune a dû s'adapter et a investi dans du matériel de désherbage mécanique pour un montant de 8 434 € H.T.

Utilisé par nos employés municipaux depuis mai 2018, ce matériel est subventionné à 80% par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (soit une somme notifiée de 6 747 €).

Il a, entre autre, été fait l'acquisition d'un désherbeur thermique à gaz qui brûle la plante en surface, évite la germination des graines, mais par contre ne détruit pas la racine en profondeur.

Une brosse de désherbage rotative, constituée de tresses et méplats métalliques, débarrasse mousses et herbes des surfaces non perméables rencontrées en milieu urbain (enrobés, trottoirs, caniveaux, zone pavée, dalle béton,...) et limite le désherbage manuel qui implique un temps de travail important.

Elle est indispensable pour les endroits inaccessibles à la balayeuse-désherbeuse aspiratrice de la Sotrapp. En effet, une prestation a été commandée auprès de cette société pour nettoyer nos 8 kms de bordures de routes, deux fois par an (soit 2 160 € H.T. de coût annuel).

Pour l'instant, le cimetière constitue une exception du fait des difficultés d'entretien des allées et espaces gravillonnés entre les tombes.



Ambrosie... attention allergies



La lutte contre cette plante invasive est toujours d'actualité.

En Auvergne-Rhône-Alpes, région dans laquelle l'ambrosie à feuilles d'armoise est la plus présente, l'Agence Régionale de Santé a estimé qu'en 2016 plus de 400 000 habitants (presque 8% de la

population) ont dû consulter leur médecin en raison de troubles causés par cette plante.

Chaque pied d'ambrosie produit des millions de grains de pollen pouvant affecter les personnes allergiques, mais également des milliers de graines responsables de l'extension de la plante les années suivantes. A partir de juin,

elle se reconnaît par ses feuilles de même couleur verte sur les deux faces qui ne dégagent pas d'odeur quand on les frotte dans la main, contrairement aux autres armoises. **Il est donc recommandé de procéder à la destruction des plants avant la floraison (de juin à la mi-juillet)** en respectant les précautions nécessaires, telles que le port de gants et éventuellement de lunettes.

Pour en savoir plus, prenez contact avec Guy DUPUIT, référent communal,

ou consultez le site : www.ambrosie.info

Des cartes aide-mémoire et des flyers sont disponibles à la mairie.

Près de 300 kg de débris dans la nature !

Le 3^{ème} nettoyage de printemps de la commune a eu lieu le samedi 24 mars par une belle matinée, fraîche mais ensoleillée. Une bonne vingtaine de volontaires a sillonné les abords des routes et les fossés pour ramasser inlassablement déchets en tout genre.

La récolte fut prolifique avec ses nombreux résidus plastiques (bâches, sacs, barquettes, emballages divers, bidons), gobelets de fast-food, sachets de boulangerie, paquets de cigarettes, débris de véhicule (rétroviseur, joliverie, ...).

Une abondance de déchets recyclables a encore été relevée : cartons et papiers, bouteilles d'eau et surtout une quantité faramineuse de petites bouteilles de vin en plastique, beaucoup de canettes de bière en métal ou en verre et des fioles de whisky et de vodka...un constat désolant, témoin du comportement de certains usagers de la route.



Ce bilan indique que la lutte n'est donc pas terminée, il faut continuer la sensibilisation :

- déposer correctement dans les points de recyclage et les déchetteries,
- ne rien jeter dans la nature,
- récupérer ce qui tombe lors de transports en voiture, camionnette ou remorque, à l'occasion de voyages à la déchetterie notamment.

Ce geste citoyen est renouvelé toute l'année par la société de pêche qui nettoie les bords de la Veyle, l'aire de Bassol et l'étang de la Grange Cotton.

Les enfants présents ont apprécié la tâche et étaient prêts à recommencer rapidement !

Un grand remerciement à tous les habitants qui se mobilisent dans cette action pour le bien de notre environnement.

Nuisances

Nuisance sonore

Aux saisons printanière et estivale, la nécessité et même l'envie de faire quelques travaux dans et autour de nos habitations reviennent, et avec elles, parfois, un cortège de pollutions sonores. Pour respecter la tranquillité de tous, n'oublions pas les horaires légaux autorisés la semaine et les jours fériés pour les engins bruyants (arrêté préfectoral de 2008).

- du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 19h30,
- le samedi, de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- le dimanche et les jours fériés, de 10h à 12h.

Et pour que tout le monde profite pleinement des beaux jours, restons attentifs aux bruits générés par nos activités en extérieur qui gênent le voisinage, en particulier entre 22h et 7h (tapage nocturne).

Nuisance olfactive et sanitaire

Il en était question, cette fois c'est officiel : l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2005, « portant réglementation du brûlage des déchets végétaux par les particuliers », est abrogé.

Il est remplacé par un nouvel arrêté, du 3 juillet 2017.

Le contenu est simple : **le brûlage des végétaux, à l'air libre ou en incinérateur individuel, est interdit sur l'ensemble du territoire du département de l'Ain.**

Les déchets verts, les végétaux coupés ou sur pied, issus de l'entretien des jardins et des espaces publics ou privés, quelle que soit leur teneur en humidité, doivent être acheminés en déchetterie.

Ils peuvent aussi être revalorisés en paillage ou en compost individuel.

Le manquement à ces dispositions est passible d'une amende de 3^{ème} classe qui peut aller jusqu'à 450 €.

La Direction Départementale des Territoires souhaite ainsi préserver la qualité de l'air dans un objectif de santé publique, et considère que chacun doit participer à la réduction des émissions polluantes.

Rappelons qu'il est aussi interdit de brûler ses déchets ménagers au fond du jardin !

Echardonnage

L'arrêté préfectoral du 29 juillet 2008 prescrit la destruction obligatoire des chardons dans tout le département de l'Ain afin d'en juguler la prolifération.

Les propriétaires, locataires, ayants droit ou occupants d'un fonds à quelque titre que ce soit sont tenus de procéder à la fauche du « cirsium arvense » ou à sa destruction, avec des produits phytosanitaires homologués, avant floraison et montée à graines.



Assainissement et voirie

A la suite de tests de compacité et d'étanchéité (obligatoires) non conformes, il s'est avéré que le chantier devait être entièrement repris sur les Chemin des Badelles, Routes des Dalles et de l'Effondras.

Les travaux initiaux avaient déjà soulevé plusieurs problèmes (découverte d'une grave béton, affaissement des accotements), puis laissé la voirie dans un état déplorable en attendant les beaux jours pour poser le revêtement définitif.

L'entreprise chargée des travaux a repris à ses frais les ouvrages défectueux. La commune, désolée de ces contretemps, remercie les riverains et administrés pour leur patience infinie. Le chantier s'achèvera fin juillet.

A cette occasion, l'opportunité a été saisie de créer un trottoir Route des Dalles pour permettre aux habitants du quartier de rejoindre le centre village en toute sécurité. Le cheminement, dit doux, respecte la norme P.M.R. (Personne à Mobilité Réduite) avec une largeur de 1,40 m et a été réalisé en enrobé.

Une autre opération va débuter à l'automne. Il s'agira de poursuivre la séparation des eaux usées et pluviales, actuellement en réseau unitaire, sous la Grande Rue. Les « E.U. » iront à la station d'épuration tandis que les « E.P. » rejoindront la rivière.

Le réaménagement de la chaussée et des trottoirs suivra. Encore un vaste chantier qui va générer des déviations de véhicules et des désagréments pour accéder au centre du village.

Malgré ces travaux, Mézériatis, les commerçants compteront sur vous !



Entretien de la nouvelle station des Curtallins



La station d'épuration à roseaux a été mise en service en mai 2016. Les nombreux « bébés phragmites » se sont depuis bien enracinés et ont pris de l'ampleur.

Les roseaux ayant à présent atteint leur maturité, leurs tiges qui sèchent en hiver doivent être taillées tous les ans, tandis que leurs rhizomes restent en place et continuent d'accomplir leur travail d'aération du sol des bassins de filtrage.

L'opération de faucardage a eu lieu en janvier 2018 et a été réalisée par la Maison Familiale Rurale « La Petite Gonthière » située à Anse. Les 5 bassins ont été débroussaillés et désherbés par un groupe de 10 étudiants, sur une seule journée.

Règlement d'assainissement

La commune réalise depuis de nombreuses années des travaux de mise aux normes du système d'assainissement (tout-à-l'égout).

En parallèle, il était nécessaire de mettre en place un « règlement d'assainissement ».

Il convenait en effet de récapituler les conditions et modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux dans le réseau.

L'article 7 qui traite de l'obligation de raccordement pour tous les immeubles qui ont accès au réseau public d'assainissement précise que « ce raccordement doit être effectué dans les DOUZE mois à compter de la mise en service de l'égout. Au terme de ce délai, tant que le propriétaire ne s'est pas conformé à cette obligation, il est astreint annuellement au paiement d'une somme de mille euros (1 000,00 €) ».

Validé lors de la séance du Conseil Municipal du 19 février 2018, il est dorénavant applicable.

Connaissez-vous « l'opération tranquillité vacances » ?

Voici quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances :



- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance peut relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités.
- Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.
- Vérifier le bon état de vos serrures et verrous.

- Il est important de « faire vivre » votre logement : un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières.

- Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez-les. Vous pouvez les faire évaluer par un expert.

Avant de partir, signalez à la gendarmerie de votre lieu de résidence votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end.

Un formulaire de demande individuelle est disponible sur le site www.interieur.gouv.fr.

Ce document, renseigné, doit être déposé à la brigade de Châtillon-sur-Chalaronne où vous justifierez de votre identité et de votre domicile.

Ces quelques conseils de sécurité devraient vous permettre de passer de bonnes vacances !

Rappel : vous pouvez aussi contacter les référents citoyens pour signaler des mouvements suspects ou présences inhabituelles.

SECTEUR EST

Bernard DESMARIS 06 48 71 01 26
Sébastien CARBON 06 73 07 74 86
Claude CARBON 06 74 30 28 82

SECTEUR OUEST

Gilles LEHELLE 06 78 43 73 18
Guylaine BOUCHY 06 70 72 26 04
Christiane PEINET 04 74 30 20 37

SECTEUR SUD

Jean-Pierre RABUEL 06 76 40 09 46
Maurice et Brigitte AJOUX 06 33 18 69 00
Maryse ISSALY 06 60 70 30 81



Moustique tigre

De son vrai nom *Aedes Albopictus*, il est reconnaissable à ses rayures noires et blanches sur tout le corps ainsi que sur les pattes. Ses ailes sont complètement noires et sans tache. Son allure est pataude et il est facile à écraser en vol. Il apprécie généralement de voler autour des chevilles. Sa taille est inférieure au diamètre d'une pièce d'un centime d'euro.

La piqûre du moustique tigre peut provoquer des inflammations ou des réactions allergiques. Elle peut transmettre des virus comme le chikungunya, la dengue ou le zika si l'insecte a préalablement piqué une personne porteuse du virus.

L'Ain fait partie des 42 départements officiellement colonisés.

Pour des informations détaillées :
<http://moustique-tigre.info>

Accords d'un soir



Le 26 mai, l'Harmonie a donné son concert de printemps avec la participation exceptionnelle de Jean-Charles RICHARD. Devenu saxophoniste de renom, il se produit dans le monde entier et enseigne, en parallèle, le jazz à Paris tout en assurant la responsabilité du « pôle jazz » dans la capitale.

Natif de notre village (en 1974), Jean-Charles débute « sa carrière » à l'âge de 7 ans en étudiant le solfège et le saxophone à l'Ecole de musique de l'Harmonie de Mézériat sous la direction de Jean-Paul NICOLLET. Deux ans plus tard, il intègre l'Ecole municipale de musique de Bourg-en-Bresse.

A 11 ans, il a le privilège de jouer en concert à l'Opéra de Boston, en Angleterre, devant la famille royale, puis à 12 ans, il entre à l'Ecole nationale de musique de Mâcon. En 1990, à 16 ans, scolarisé au lycée CARNOT à Dijon, il obtient la médaille d'or de saxophone au Conservatoire National de Région (Dijon). Son ascension musicale le conduit naturellement au Conservatoire de musique et de danse de Paris. En 1993, grâce à son talent, il est nommé, à l'unanimité, Prix de Paris. Il poursuit ses études musicales en classe de jazz où il reçoit un Diplôme Supérieur. Toujours en quête de perfection, il part aux Etats-Unis pour améliorer son interprétation.

Promu Chevalier des Arts et des Lettres par Frédéric MITTERRAND (2011), il obtient également le Grand Prix de l'Académie Charles-Cros (2012) et est élu « Bressan de l'année » par l'Académie de Bresse (2013).

Le temps d'une soirée, il a renoué avec l'Harmonie, l'école de ses débuts, où toute son aventure musicale a commencé. Merci et Bravo à Jean-Charles, accompagné de Jean-François BAEZ à l'accordéon et Stracho TEMELKOVSKI, homme-orchestre impressionnant, qui ont fait vibrer les spectateurs. Merci et Bravo à l'Harmonie et à ses professeurs qui forment de si merveilleux musiciens.